



Les centres de ressources territoriaux à l'épreuve du terrain

Les centres de ressources territoriaux ont notamment pour vocation de proposer un accompagnement renforcé aux personnes âgées afin de leur permettre de vieillir chez elles le plus longtemps possible. - © Getty images

Les centres de ressources territoriaux (CRT), créés en 2022, visent à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, soutenir les aidants et optimiser la coordination des professionnels du grand âge. Mission accomplie ? Premiers éléments de réponses avec quelques retours d'expérience de terrain.

« Les centres de ressources territoriaux (CRT) sont des dispositifs pertinents et vont changer beaucoup de choses dans la prise en considération des personnes âgées sur un territoire car ils permettent de casser un tabou français : l'approche binaire tout domicile ou tout institution. Avec les CRT, nous travaillons tous ensemble. »

Sylvain Connangle, directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) La Madeleine, en est convaincu : les CRT ont toute leur place dans le paysage médico-social. Son établissement, situé à Bergerac, porte l'unique CRT de Dordogne, opérationnel depuis octobre 2023.

Virage domiciliaire

Les CRT ont été créés dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2022 et s'inscrivent dans le « virage domiciliaire » voulu par le gouvernement. Ils poursuivent plusieurs objectifs ambitieux, rappelés dans un guide de l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap), à savoir : proposer un accompagnement renforcé pour permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible, mais aussi développer des partenariats innovants, et renforcer l'attractivité des métiers du grand âge.

Leur action, qui s'appuie sur une équipe dédiée, s'articule autour de deux volets : une mission d'appui aux professionnels du territoire (volet 1) et une mission d'accompagnement renforcé à domicile (volet 2).

Un dispositif bien financé



Sylvain Connangle, directeur de l'Ehpad La Madeleine, à Bergerac. - © DR

Les CRT constituent une mission facultative pour les Ehpad et les services à domicile volontaires, sélectionnés dans le cadre d'appels à candidatures lancés par les agences régionales de santé (ARS). Avec une dotation annuelle de 400 000 € à la clé.

« C'est la première fois que je vois un dispositif avec un cahier des charges aussi bien écrit et aussi bien financé », souligne Sylvain Connangle.

Objectif : 500 CRT

Quantitativement, les objectifs semblent tenus. L'État s'était fixé comme ambition de développer 500 CRT à l'horizon 2028. Au 31 décembre 2024, 175 CRT étaient installés.

Interrogée par le Media Social, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) précise que « les ARS font état de 274 autorisations délivrées fin 2024 » et qu'elles prévoient

« d'autoriser 131 CRT supplémentaires par appel à candidatures en 2025, ce qui devrait porter le nombre total de CRT autorisés à 405 ».

Les Ehpad majoritaires...

Une majorité des CRT déjà créés sont portés par des Ehpad : 78 % contre 22 % pour les acteurs du domicile, selon un sondage réalisé à l'été 2024 par l'Anap, auprès de 100 porteurs de CRT membres de la communauté des pratiques.

Cette répartition est loin d'être anodine. Dès la genèse du dispositif, les fédérations du domicile avaient bataillé pour obtenir la possibilité de piloter elles aussi les CRT, dénonçant un projet initial qui les excluait au profit des seuls Ehpad.

... face aux services à domicile



Vincent Vincentelli, directeur des politiques publiques à l'UNA. - © DR

« Le travail en réseau sur un territoire est dans l'ADN même des services à domicile, qui connaissent très bien un grand nombre d'interlocuteurs : les Ehpad, les centres locaux d'information et de coordination (Clic), les professionnels libéraux... », rappelle Vincent Vincentelli, directeur des politiques publiques à l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA).

Un avis partagé par Morgane Peron, cheffe de projet du CRT de Bordeaux qui est porté par le service autonomie à domicile Aidomi (en partenariat avec huit Ehpad) : *« Les acteurs du domicile ont toute leur place pour piloter un CRT : nous avons une opérationnalité sur le territoire qui est facilitée. »*

Une pluralité d'actions

S'ils s'appuient sur un cahier des charges commun, les CRT se caractérisent par une pluralité d'actions. Celui de Bordeaux, qui a démarré son activité en novembre 2023, a créé une équipe mobile chargée d'intervenir au domicile sur de larges plages horaires (notamment de 21 h à 1 h du matin) afin de renforcer le maintien à domicile.

Il propose également des groupes de parole à destination des professionnels, chaque mois sur des thématiques différentes, anime un collectif pour les aidants, et travaille au repérage des situations de fragilités via l'outil Icope.

Un programme de prévention

« C'est un programme de prévention de la dépendance des personnes âgées soutenu par l'Organisation mondiale de la santé, explique Morgane Peron. Il est basé sur un questionnaire réalisé à domicile par notre équipe et nos partenaires spécialement formés, avec, le cas échéant, un suivi au long cours par le CRT durant plusieurs mois. »

Si la cheffe de projet reconnaît que des progrès restent à faire en matière de repérage des situations de fragilité, elle est convaincue de la pertinence des missions du CRT.

« Nous pouvons partir sur de nouvelles actions en fonction des sollicitations et des besoins que nous repérons, nous avons une bonne latitude en matière d'accompagnement, avec une enveloppe financière qui me paraît adaptée. »

Une chambre d'urgence

À Épinal, le CRT, opérationnel depuis avril 2023, est porté par l'Ehpad Les Bruyères, avec l'ADMR locale comme coporteur. *« Pour le volet 2 d'accompagnement renforcé à domicile, nous disposons d'une équipe d'astreinte qui fonctionne tous les jours et 24 h/24 h, sur la base du volontariat d'aides-soignantes et d'infirmières travaillant à l'Ehpad. Cette équipe permet de lever un doute en cas de chute, d'intervenir pour un soin de nursing ou de la surveillance »,* explique Isabelle Bachelier, la directrice.

L'établissement met également à disposition une chambre dite d'urgence : *« Si l'aidant est hospitalisé sans que cela soit programmé, nous pouvons accueillir la personne aidée »,* précise Laetitia Renard, la cheffe de projet. Le CRT vosgien dispense aussi des formations aux professionnels intervenant à domicile, propose des sorties ou des activités de type gym douce. Le tout sans aucun reste à charge pour les usagers.

Préparer l'entrée en Ehpad

« Les CRT ont un réel intérêt, estime Isabelle Bachelier. Ils permettent d'intervenir en amont, d'éviter certaines hospitalisations, de repérer des situations de dénutrition, et de préparer ou repousser l'entrée en Ehpad. Ils contribuent aussi à changer l'image de ces derniers : les personnes et leurs proches passent la porte des établissements pour participer à des activités, ils découvrent les locaux, le personnel... Je pense que cela facilite le moment de l'entrée en Ehpad. »

Équipe mobile et téléconsultation



Rabia Alami, cheffe du projet du CRT de Bergerac. - © DR

À Bergerac, le CRT dispose aussi d'une équipe mobile, déploie des actions de sensibilisation et de formation à destination des professionnels et des aidants, lutte contre l'isolement social en ouvrant les activités proposées dans les Ehpad partenaires aux personnes qui vivent sur le territoire, organise des repas partagés aidants-aidés en présence d'une diététicienne...

« Nous proposons aussi de la téléconsultation, y compris en zone blanche, grâce à un partenariat avec une association qui se déplace dans les communes avec un bus numérique », indique Rabia Alami, cheffe de projet du CRT.

La question du transport

Malgré leurs atouts, ces centres de ressources se heurtent à certains obstacles. Le transport des personnes âgées constitue une difficulté identifiée par les porteurs des CRT vosgien et périgourdin. « Nous intervenons sur une zone rurale et le transport des personnes âgées est une problématique que j'avais mal évaluée », reconnaît Sylvain Connangle.

L'autre difficulté que peuvent rencontrer les CRT peut être le manque de clarté quant au rôle des différents dispositifs cohabitant dans le champ des personnes âgées.

Un risque de confusion

« C'est vrai que la confusion entre CRT et dispositif d'appui à la coordination (DAC) revient souvent dans les webinaires, mais chez nous, tout est très clair, assure le directeur de l'Ehpad CRT de Dordogne. Le DAC intervient uniquement sur la coordination, tandis que le CRT assure le suivi et l'accompagnement. On ne se marche pas dessus. Ce qui nous a bien aidés, c'est le travail en amont avec les partenaires. Le DAC était présent à la création du CRT et est toujours présent au sein du groupe de travail. »

Mélanie Villière et Myriam Houot, coordinatrices au sein du CRT Vosges centrales, soulignent la différence entre CRT et DAC, mais admettent que les usagers ont parfois des difficultés pour différencier les deux dispositifs, car certaines missions telles que l'évaluation à domicile, sont similaires. Une chose est sûre : la mise en place d'un CRT nécessite

un gros travail de communication en amont avec l'ensemble des partenaires pour que tous les acteurs soient bien au clair sur qui fait quoi.

« Un nouveau morceau de dispositif »



Clémence Lacour, responsable des relations institutionnelles à la Fnaqpa. - © DR

Du côté des fédérations représentatives du secteur, le discours est plus ouvertement critique. Pour Clémence Lacour, responsable des relations institutionnelles à la Fédération nationale Avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), « les CRT sont des dispositifs illisibles pour les personnes accompagnées. Même pour les gestionnaires, cela reste assez compliqué et bien normatif ».

« Ils reposent pourtant sur une idée louable qui répond à un enjeu important, celui d'apporter un accompagnement renforcé au domicile, reconnaît-elle. Mais il semble dommage d'ajouter un

nouveau morceau de dispositif plutôt que d'aller sur un projet plus ambitieux qui refonde l'offre et apporte de la souplesse dans les réponses ».

Mesure pérenne ou transitoire ?

Une réserve que partage Vincent Vincentelli de l'UNA : « Les CRT correspondent à un besoin, celui du nécessaire virage domiciliaire. Mais pourquoi en a-t-on eu besoin ? Parce que l'accompagnement et les soins à domicile, comme cela a été mentionné dans de nombreux rapports, sont à ce jour insuffisants. » Pour lui, une question essentielle se pose : « Les CRT sont-ils une mesure pérenne ou une mesure transitoire en attendant la réforme des services autonomie à domicile dotés de financements idoines ? »

Autre enjeu à venir : celui de leur inscription dans le futur service départemental de l'autonomie (SPDA), actuellement en phase de préfiguration dans plusieurs départements, qui doit se généraliser cette année. Encore en phase de déploiement, les CRT doivent faire leurs preuves pour s'ancrer durablement dans le paysage médico-social.

À lire également :

- Services autonomie à domicile : un « mariage forcé » qui a du mal à passer
- [Vidéo animée] Les centres de ressources territoriaux pour personnes âgées
- Virage domiciliaire : des crédits pour les centres de ressources territoriaux et les Ssiad
- [Dossier juridique] Loi « Bien vieillir » : qu'est-il prévu pour l'aide à domicile ?
- [Dossier juridique] Grand âge : centres de ressources territoriaux, mode d'emploi
- [Long format] En panne de financements, les Ehpad en péril